

# Challenge 100 % Corrèze 2022

## **Amis photographes, à vos clichés... !**

Dans le cadre du Festival "Natura l'Œil" et en parallèle d'expositions de photographies dans la ville, l'association Égletons Photo Nature organise un challenge de photographies « **Le petit patrimoine corrézien** » du **1<sup>er</sup> novembre 2021-0h00 au 31 janvier 2022-23h30**.

Ce challenge, **gratuit**, a pour objectif de mettre à l'honneur le patrimoine vernaculaire de la Corrèze, à travers la photographie.

*Dans le domaine du patrimoine, le patrimoine vernaculaire désigne les éléments caractéristiques d'une culture locale, populaire, non-dominante, celle de l'histoire du quotidien et des pratiques : lavoirs, calvaires, chapelles, oratoires, croix, moulins, canaux d'irrigation, fontaines, abreuvoirs, ponts, pêcheries, séchoirs, fours à pain, puits, ou petit bâti rural (cabanes de berger, abris de cantonniers, séchadous...) ...Les logis d'habitation sont exclus du Challenge.*

Un prix de 200€ et son affichage sur une bache (2m x 3m) récompensera la meilleure photographie.

### **1. Conditions de participation.**

- Ce challenge est ouvert à tous, photographe amateur ou professionnel quels que soient sa nationalité et son âge (en cas de sélection, une autorisation parentale sera demandée aux participants mineurs).
- Les membres du jury ne pourront pas participer au Challenge.
- Les adhérents de l'association Égletons Photo Nature peuvent participer mais ne pourront pas candidater au 1<sup>er</sup> prix.
- Les photographies présentées doivent **IMPÉRATIVEMENT** être réalisées dans le département de la Corrèze.
- Le photographe s'engage à être l'auteur de la photographie présentée et détenir les droits et autorisations de diffusion sur son contenu.
- Au nom de l'éthique de l'association Égletons Photo Nature, seront exclues du challenge les photographies prises en enfreignant les réglementations en vigueur.
- Les photographes pourront présenter un maximum de 5 photos au total. Les images devront respecter une taille minimum de 2000 x 1334 pixels (format 3/2), un poids maximum de 6 Mo, afin de correspondre au format des tirages qui seront exposés. En outre, l'envoi des images respectera les conditions précisées sur le site **EPNature.com**
- Le photographe donnera lors de l'envoi des photos : la légende, la date et le **nom de la commune où a été pris le cliché**.
- En cas de sélection d'une image, le photographe s'engage à fournir **le fichier original (Raw)** pour s'assurer que les éventuelles retouches apportées à l'image ne sont pas excessives, **ainsi que le fichier au format JPEG en 60x90cm en Haute Définition (300dpi)** qui devra être identique à l'épreuve envoyée pour sélection.

**Tout cliché qui ne répondra pas à ces critères sera rejeté.**

### **2. Candidatures.**

- Les candidatures via l'envoi des photographies seront à réaliser entre **le 1<sup>er</sup> novembre 2021-0h00 et le 31 janvier 2022-23h30 (heure UTC/GMT)** selon les instructions sur le site **EPNature.com**
- Un mail de confirmation accusant réception sera envoyé à chaque participant pour valider son envoi.

### **3. Critères de sélection.**

- Les humains, les animaux au pré sont autorisés dans la mesure où ils font partie intégrante des photographies, mais ils ne doivent pas en constituer l'élément principal.
- *Par principe, une autorisation doit être demandée (= faire signer une autorisation) pour utiliser l'image d'une personne si celle-ci est identifiable (par ses traits mais également par le contexte, le décor, un tatouage, etc.).*  
*Cette autorisation doit être précise (durée, territoire, modalités, etc.) afin de s'assurer que la personne a donné son consentement à toutes les utilisations qui seront faites de l'image. S'agissant des mineurs, une autorisation de chacun des titulaires de l'autorité parentale est requise. Privilégier, si possible, les contenus sur lesquels ne figurent pas de personnes identifiables. Conserver les autorisations en lien avec les contenus pour les futures utilisations. S'interroger sur la présence d'un bien ou d'une œuvre protégée par un droit d'auteur sur l'image dont l'utilisation est envisagée.*
- La composition, la qualité du cliché, l'esthétisme, l'authenticité du patrimoine photographié et sa spécificité « corrézienne » seront déterminants.

### **4. Droits d'auteur et de reproduction.**

- En participant à cette exposition, le photographe reconnaît qu'il est bien l'auteur des images présentées et qu'il en détient les droits.
- L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise donc l'association Égletons Photo Nature, à reproduire et à diffuser son cliché dans le cadre de sa promotion et sur son site internet.
- Ce dernier point inclut donc :
  - La publication des résultats sur internet et dans la presse.
  - La diffusion du ou des clichés sur internet.
  - La promotion et l'édition des images au cours du Challenge.
  - La reproduction des images en vue de leur exposition pendant le Challenge et lors d'expositions itinérantes à sa suite.
  - L'acceptation et le respect sans réserve des présentes conditions.

### **5. Le jury.**

- Le jury de sélection des photos pour le Challenge est composé de photographes experts, d'animateurs du patrimoine et d'animateurs culturels.
- Les auteurs des photographies sélectionnées seront prévenus par mail.
- Les résultats ne pourront être connus et visibles sur le site internet de l'association qu'après l'ouverture de l'exposition.

### **6. Prix.**

- La photographie sélectionnée comme 1<sup>er</sup> prix sera récompensée par un prix d'une valeur de 200€ et son exposition durant toute la durée du Festival 2022 sur une bache de 2m x 3m. Si le prix est en bon(s) d'achat, il ne pourra en aucun cas être échangé par son équivalent en numéraire.

### **7. Exposition.**

- Les photographies retenues dans le cadre du Challenge 100 % Corrèze seront exposées pendant toute la durée du festival.
- Pour la réalisation de l'exposition des photographies retenues, un laboratoire professionnel sera chargé de l'impression des photos sur la base des fichiers envoyés.

- Cette exposition prendra la forme de tirages sur supports grand format, exposés dans le centre de la ville d'Egletons (19300).
- Après le festival, les tirages pourront être réexposés dans le cadre d'une nouvelle exposition.
- Le festival, par le biais de l'association Egletons Photo Nature, se réserve donc le droit de faire circuler cette exposition.

#### **8. Remise des prix.**

- La remise du prix aura lieu lors de l'ouverture du Festival 2022.

#### **9. Responsabilité.**

- La participation à ce challenge se faisant par internet, ceci implique donc à chaque candidat la connaissance et l'acceptation des limites de cet outil, notamment en ce qui concerne l'absence de protection de certaines données contre le détournement et les risques de contaminations par d'éventuels virus circulant sur le réseau.
- L'association Égletons Photo Nature ne pourra être tenue responsable en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si des circonstances l'imposaient.

**Règlement** téléchargeable au format PDF.

**Les modalités d'envoi des fichiers sont à consulter sur le site [EPNature.com](http://EPNature.com) à la page :**

**« Challenge 100 % Corrèze »**